



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS FÉMININES

PROCES-VERBAL n°6

Date de la réunion : Lundi 05 Octobre 2026

**Lieu : DFSM – CRJS YERVILLE – rue Notre Dame de Pontmain – 76760
YERVILLE**

Membres présents : Mme Laetitia HANOUET – Mme Nathalie FRIBOULET – Mr Harry HECKMANN – Mr Pierre LECORNU – Mr Laurent BARBIER

Membres excusés : ...

Invitées :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'une utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu l'article 7 des règlements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Commissions Féminine sont susceptibles les dit recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



JOURNEE DU 13 SEPTEMBRE 2026

CHAMPIONNAT SENIOR FEMININE A 11

Match n°79702946 AS FAUVILLAISE 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1

La rencontre est reportée au 25 octobre 2026

Match n°79702947 SC THIBEREVILLE 1 / VATTEVILLE BROTONNE 1

La rencontre est reportée au 25 octobre 2026

Match n°79702948 FC BARENTINOIS 1 / QRM 2

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC BARENTINOIS

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence du n° licence de l'arbitre assistant 1. Une amende de 5€ est infligée au FC BARENTINOIS

Match N° 79702950 ENT FCTRL/AS5V 1 / FUSC BOIS GUILLAUME 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'ENT FCTRL/AS5V

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée à l'ENT FCTRL/AS5V

JOURNEE DU 20 SEPTEMBRE 2026

COUPE SENIOR FEMININE A 8

Match n°79484960 AS TREPORTAISE / FC OFFRANVILLAIS

Forfait déclaré du club AS TREPORTAISE

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à l'AS TREPORTAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FC OFFRANVILLAIS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ à l'AS TREPORTAISE.

Match n°79484961 FC LA VARENNE / ENT CSG/ASFR

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée au FC LA VARENNE

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02 76 52 81 72

Adresse : CRJS, rue Notre Dame de Pontmain, 76760 Yerville



Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 1. Une amende de 5€ est infligée au FC LA VARENNE

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'ENT CSG/ASFR

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ est infligée au FC LA VARENNE

Match n°79484962 US NORMANDE 76 / AS LONDAISE 3

Forfait déclaré du club AS LONDAISE

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) à l'AS LONDAISE sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier US NORMANDE 76 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ à l'AS LONDAISE.

Match n°79484963 GCO BIHORELLAIS / FF COURONNAIS

Forfait non déclaré du club GCO BIHORELLAIS

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) au GCO BIHORELLAIS sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier FF COURONNAIS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 75€ au GCO BIHORELLAIS.

Match n°79484964 FC SOMMERY / US DE LA PRESQU'ÎLE

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de n° licence de l'arbitre assistant 2. Une amende de 5€ est infligée à l'US DE LA PRESQU'ÎLE

Match n°79484965 FALAISES DU TALOU / ENT EST FEMININES

Forfait déclaré du club FALAISES DU TALOU

La Commission, après en avoir délibéré :

- Donne match perdu par forfait (0 point) au FALAISE DU TALOU sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ENT EST FEMININES sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 50€ au FALAISES DU TALOU.

CHAMPIONNAT FEMININ SENIOR A 11

Match n°79702954 SC OCTEVILLE SUR MER 1 / FUSC BOIS GUILLAUME 1

Feuille de match insuffisamment rédigée, numérotation des maillots non réglementaire. Une amende de 20€ est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.

Match n°79702955 FC BARENTINOIS 1 / ENT FCTLR-AS5V 1

Réserve d'avant match du FC BARENTINOIS



Ce dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Match n°79702953 VATTEVILLE BROTONNE 1 / AS FAUVILLAISE 1

La rencontre est reportée au 22 Novembre 2026

**La Présidente de la
Commission**

Mme Laetitia HANOUE

**La secrétaire de la
Commission**

Mme Nathalie FRIBOULET